

Compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2014

Présents : Frédéric Cosson, Evelyne Maillard, Fabrice Honoré, Magali Fardao, Maurice Vinette, Nathalie Arrigoni, Nicole Boulard, David Deboissy, Cédric Etiembre, Pascal Gautier, Patrice Honoré, Marie-Christine Moulin, Franck Pohu, Patricia Poirier, Lætitia Yvon

Ordre du jour :

ECOLE

- Gestion de la cantine par la commune
- Rythmes scolaires - AVS - transport scolaire
- Choix de l'entreprise pour l'achat des tableaux numériques

LOTISSEMENT

- Choix des entreprises pour l'aménagement du lotissement
- Date de début des travaux
- Choix de l'entreprise pour le panneau publicitaire
- Choix de la banque pour le pêt
- Revêtement des trottoirs et pose d'un tuyau
- Élagage
- Vente d'une partie de terrain du lotissement

AFFAIRES DIVERSES

- Début de chantier du complexe sportif
 - Vente de terrain rue de la Noé
 - Etude de la signalisation du bourg - stationnement handicapé, circulation et abords de l'école
 - Lutte contre les rongeurs : ragondins
-
- **Lutte contre les rongeurs**

Le maire laisse la parole à Patrice Honoré.

Le FGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose une nouvelle campagne de lutte contre les ragondins et les rats musqués du 30 juin au 8 août 2014. Pour 550 €, le FGDON met à disposition des piègeurs des cages, un congélateur et prend en charge l'équarissage. Il verse en outre aux piègeurs 2 € par ragondin capturé.

Approuvé à l'unanimité

ECOLE

- **Gestion de la cantine par la commune**

Le passage à la commune permettra une meilleure gestion. C'est le trésor public qui facturera. Le paiement pourra s'effectuer par virement bancaire, chèque ou prélèvement. Un système de forfait mensuel sera mis en place. La prise d'effet sera effective lorsque toutes les démarches administratives seront réglées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de passage de la cantine en gestion communale

- **Rythmes scolaires – AVS – transport scolaire**

Magali Fardao présente l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de 2014/2015.

Les enfants bénéficieront d'un quart d'heure supplémentaire pour le repas. Ils auront ensuite 45 minutes d'activités. Ces trois quarts d'heure pourront être encadrés par des bénévoles ou des animateurs diplômés.

L'auxiliaire de vie scolaire employée par la commune afin d'accompagner un enfant en situation de handicap durant le temps de repas le sera aussi sur les heures d'activités.

L'embauche d'un(e) jeune en service civique est envisagée. Toutefois, cela s'avère très cadré. Frédéric Cosson et Franck Pohu doivent rencontrer le service de la cohésion sociale en préfecture afin d'étudier cette possibilité.

Les activités pourraient se dérouler sur la cour et dans le local de la garderie. Ce dernier devra être équipé de jeux, livres et aménagé de façon à être plus accueillant.

La possibilité de mettre en place une garderie le mercredi midi va également être étudiée.

De nouveaux arrêts de car sont demandés par les parents d'élèves ; le maire va prendre contact avec les services du conseil général.

- **Tableaux numériques**

Deux devis sont parvenus en mairie d'une entreprise de Laval et d'une autre de Tours. Stéphane Lefèvre, dont les enfants fréquentent l'école et qui entretient bénévolement le parc informatique de celle-ci vient éclairer le conseil.

Le devis n°2 est d'un montant plus élevé (18 ... € contre 15... €) mais l'entreprise présente de meilleures garanties. Elle a installé les tableaux des écoles environnantes déjà équipées. Les instituteurs de Saint-Aubin utiliseront donc le même matériel que leurs collègues. Elle propose une première révision annuelle comprise dans le prix et propose un tarif pour cette prestation sur les années suivantes. Des modifications sur l'environnement proposé et sur la puissance des ordinateurs seront demandées à l'entreprise afin qu'ils soient adaptés aux logiciels de l'éducation nationale.

Stéphane Lefèvre demande à être associé à la formation qui sera dispensé aux instituteurs par l'entreprise. Le conseil municipal propose que le personnel encadrant les activités périscolaires puissent aussi être formé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise « Essor numérique ».

- **Outil de gestion du SIVOS**

Le maire laisse la parole à David Deboissy qui a mis en place un outil de gestion du SIVOS sur Excel. Il explique que celui-ci simplifie le travail de la secrétaire de mairie et lui fait gagner du temps. Cet outil permet par ailleurs une meilleure lisibilité pour les communes du Sivos, une meilleure communication avec l'école et constitue un excellent outil de préparation du budget.

LOTISSEMENT

- **choix des entreprises**

Les entreprises retenues sont LOCHARD et LTP.

Il était prévu de réaliser les trottoirs en sable damé. Pour des raisons d'entretien et de durabilité, il serait préférable de les réaliser en goudron. Cela occasionnera un coût supplémentaire de 3000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Les travaux débuteront le lundi 16 juin. Réunion de chantier préparatoire à 14h30.

- **Panneaux publicitaires**

Deux devis sont parvenus en mairie. Les deux propositions semblent correctes. Des précisions vont être demandées notamment sur la pose. Le choix est reporté au 20 juin.

- **Choix de la banque**

Seul le crédit agricole a répondu et propose :

sur 15 ans : 3,70 %

sur 10 ans : 3,50 %

La banque propose également un crédit sur 5 ans avec un remboursement anticipé. Mais cela est risqué car il n'y a aucune garantie de vendre les terrains aussi rapidement.

Les autres banques vont être relancées.

- **Pose d'un tuyau dans le fossé**

Guillerminet se renseigne sur la possibilité, par rapport à la loi sur l'eau, de faire passer un tuyau dans le fossé sur les terrains du lotissement.

- **Vente d'une partie d'un terrain**

à revoir selon la réponse de Guillerminet ci-dessus.

- **Élagage**

Les chênes situés sur plusieurs parcelles du lotissement ont une grande emprise sur le terrains pouvant gêner lors de la construction. Le bois sera proposé aux riverains.

- **Choix du coordinateur de chantier**

Deux coordinateurs ont proposé un devis. PIERRE pour 890 € et JARDIN pour 1680 €.

Le conseil municipal choisit PIERRE.

► **Affaires diverses**

Début du chantier du complexe sportif

Le chantier a débuté le 4 juin. Tout se déroule bien.

Vente du terrain rue de la Noé

Les riverains seront consultés.

Signalisation routière

- **stationnement handicapé**

Le conseil municipal décide de matérialiser une place de stationnement réservée aux personnes handicapées sur l'emplacement entre l'église et la mairie, devant la barrière bleue. Un panneau va être commandé et installé.

- **Circulation derrière la mairie**

Le conseil municipal décide d'interdire la circulation aux véhicules derrière la mairie aux horaires d'arrivée et de départ des écoliers soit de 8h30 à 9h30 et de 16h à 17h. L'accès sera réservé uniquement au personnel de l'école. Un courrier sera adressé aux parents. Un panneau d'interdiction précisant les horaires sera installé.

- **Signalisation école**

Le conseil municipal décide qu'un panneau signalant les abords de l'école sera installé à l'entrée du bourg en arrivant de Fresnay.

Rue des Pommiers

Le maire propose de prendre une délibération passant la rue des Pommiers dans le domaine public. Ainsi cette rue figurera désormais sur les cartes.

Pour à l'unanimité

Le maire précise que lors des travaux de voirie d'accès au complexe sportif, un foureau et trois sorties vont être installés en prévision de l'installation ultérieure de l'éclairage.

Formation professionnelle du personnel

Emilie Lejolivet a émis le souhait d'être formée aux gestes de premiers secours.

Sonia Tison souhaite passer le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa). La première session aura lieu en juillet prochain. Elle effectuera son stage pratique au centre social de l'Escale.

Commission des impôts

6 titulaires : David Deboissy
 Pascal Gautier
 Fabrice Honoré
 Maurice Vinette
 Frédéric Cosson
 Patrice Honoré

6 suppléants : Nathalie Arrigoni
 Evelyne Maillard
 Nicole Boulard
 Marie-Christine Moulin
 Cédric Etiembre
 Laëtitia Yvon

Il faut également 6 titulaires et 6 suppléants parmi les contribuables. Il sera proposé aux sortants de se représenter.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.